

ARRETE MUNICIPAL

Objet :

**Autorisation de défilé le Samedi 25 mars 2023
pour le carnaval des écoles Ste-Anne et Jules Verne**

Le Maire de la Commune de BRAINS,
VU l'article L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU la demande de défilé présentée par Mme ROUDOUKINE Magali, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse,
CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique,

ARRETE :

ARTICLE 1 - Est autorisé le défilé organisé par la mairie de Brains, le Samedi 25 mars 2023 de 9h30 à 12h30 à l'occasion du carnaval des écoles Jules Verne et Sainte-Anne, selon l'itinéraire suivant :

**Départ esplanade devant bibliothèque
Rue des Clos Mats
Rue des Primevères
Rue des Prés
Rue Darius Milhaud
Rue John Dos Passos
Arrivée esplanade devant bibliothèque**

ARTICLE 2 - Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires à assurer le bon ordre, la sûreté du carnaval, la protection des carnavaliers, du public et des usagers des routes, notamment en ce qui concerne le lieu de rassemblement, l'itinéraire et la dislocation.
La circulation sera interrompue sur les voies empruntées, au moment du passage du défilé, les signaleurs et la signalisation provisoire seront mis en place par les organisateurs de la manifestation.

ARTICLE 3 -Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BOUAYE
M. THIBAUD, directeur de l'école Jules Verne
Mme BIZEUL, directrice de l'école Sainte Anne
L'Adjointe à la vie Locale de la Commune de Brains.

Publié à la Mairie de Brains le 15 mars 2023

Fait à Brains le 10 mars 2023
« Pour copie conforme »



Le Maire,
Laure BESLIER